



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

SERVICE URBANISME

Solliès-Pont, le 10 AVR. 2018

ARRETE

N° Départ : 707/2018/176/SU/VT/FMA

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** Le code général des collectivités territoriales,
Vu Le code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 153-37,
Vu Le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2017,
Considérant Que la commune souhaite ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU des Laugiers Sud afin de réaliser un éco Quartier,

arrête

- Article 1 :** Une procédure de modification du plan local d'urbanisme est engagée.
Article 2 : Le présent arrêté sera adressé au préfet du Var et affiché en mairie pendant un mois.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont



Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le 20 AVR. 2018
- la publication le 20 AVR. 2018